



**3 sites**  
**Dax Oeyreluy**  
**Mugron**  
**Sabres**



- productions agricoles
- agroéquipement
- travaux forestiers
- productions horticoles
- travaux paysagers
- gestion des ressources en eau et du thermalisme
- services à la personne
- aménagement des espaces naturels
- chien et sécurité



Le CFPPA Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole des Landes, spécialiste de la formation pour adultes dans les secteurs suivants :

- Productions Agricole et Horticole,
- Aménagement Paysager,
- Eau,
- Forêt,
- Industrie agro-alimentaire,
- Machinisme agricole,
- Métiers du Chien et de la Sécurité.

Le CFPPA est également un organisme habilité au suivi de parcours VAE dans tous les secteurs professionnels. Une référente vous accompagne dans les divers aspects de votre parcours VAE :

- constitution du dossier de financement,
- rédaction du dossier professionnel...

Les sites possibles pour les entretiens avec la référente sont : Oeyreluy, Mugron ou Sabres

#### Pour nous contacter

##### CFPPA des Landes

2915, Route des Barthes - 40 180 Oeyreluy

Tél : 05 58 98 71 38

Courriel : [cfppa.dax@educagri.fr](mailto:cfppa.dax@educagri.fr)

Site internet : <https://agricampus40.fr>

Votre référente VAE :

[stephanie.layan@educagri.fr](mailto:stephanie.layan@educagri.fr)

Tél : 06 10 10 98 11



Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et un parcours peut être proposé à toute personne ayant une reconnaissance de travailleur handicapé.

#### Pour tout renseignement

<https://chlorofil.fr/vae>



**CFPPA**  
**Centre de formation professionnelle**  
**et de promotion agricole des Landes**

2915, route des Barthes  
40180 OEYRELUY  
Tél. 05 58 98 71 38  
[cfppa.dax@educagri.fr](mailto:cfppa.dax@educagri.fr)  
<https://agricampus40.fr>

**Validation**  
**des acquis**  
**d'expérience**

**Faire reconnaître votre expérience**  
**par une certification**  
**le CFPPA des Landes vous accompagne**  
**dans votre démarche**

## La validation des acquis de l'expérience : notre accompagnement pour votre diplôme

### Les principes de la VAE

- ▶ Un droit inscrit dans le Code du Travail.
- ▶ Une démarche prise en charge financièrement (Fonds d'Assurance Formation ; Conseil Régional ; Pôle emploi).
- ▶ Une opportunité pour les salariés (CDD, CDI, intérimaires), les indépendants, les demandeurs d'emploi (indemnisés ou non) et les bénévoles ayant une expérience associative.
- ▶ Une condition requise : 1 année d'expérience salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec la certification visée.
- ▶ Des certifications diverses :
  - des diplômes délivrés par les ministères ou des écoles du CAP à la Licence,
  - des Titres délivrés par l'Etat ou le Privé,
  - des CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) délivrés par les branches.
  - des CS (Certificat de Spécialisation).



### La VAE une démarche en 4 étapes

Les étapes	Les acteurs	Les outils
<b>Etape 1</b> CFPPA : Accueil, information, analyse de l'expérience, identification de la certification adaptée	Candidat Référente VAE du CFPPA	Procédure VAE Référentiels de certification Dossier de recevabilité
<b>Etape 2</b> Dépôt du dossier de recevabilité par le candidat auprès de l'organisme certificateur	Candidat Organisme certificateur	Dossier de recevabilité Référentiels de certification
<b>Etape 3</b> Accompagnement sur 12 h par le CFPPA pour : - la gestion du dossier de financement - la rédaction du dossier professionnel - la préparation à l'entretien avec le jury ou à l'épreuve pratique	Candidat Référente VAE du CFPPA Organisme de financement	Dossier professionnel Référentiel professionnel Référentiel d'évaluation Fiche de suivi
<b>Etape 4</b> Epreuve pratique éventuelle Réunion du jury et entretien obligatoire avec le candidat 3 possibilités : Validation totale / Validation partielle / Non validation Préconisations émises par le jury, en cas de non validation totale	Jury VAE Candidat	Guide d'évaluation du candidat Dossier professionnel Référentiel professionnel Référentiel d'évaluation

### Le CFPPA des Landes les a accompagnés...

« La VAE m'a permis de passer mon BPREA en étant salariée, mariée et 2 enfants en bas-âge. Cette formule est restée en adéquation avec mon planning professionnel et familial tout au long de ce parcours.

Un parcours qui permet de se poser pour faire valoir toutes nos compétences, toutes nos qualités et nos savoirs-faire. L'accompagnateur de VAE joue un rôle très important dans l'association de notre être et des qualifications requises au diplôme visé. Tout en bienveillance, le CFPPA a su m'aider à réaliser mon dossier VAE et j'ai obtenu mon diplôme. Encore 1000 mercis à vous ».  
Aurore

« Cette formation permet de faire un bilan professionnel sur nos connaissances et permet d'acquiescer un diplôme pour une reconversion ou une installation. je pense que l'accompagnement est primordial pour la VAE cela permet un avancement et une validation rapide de ce diplôme tout en se donnant les moyens ».

Paul